

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Date de naissance : ____/____/____

Tel ____/____/____/____/____

Mail _____@_____

La souscription vaut acceptation du règlement intérieur et de l'attestation d'engagement

Je soussigné(e) _____ parent(s)

de _____

ou adhérent(e) de l'ATF pour la saison 2026-2027.

Certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessous et m'engage les respecter :

- En souscrivant à l'ATF j'adhère et je respecte le règlement intérieur.
- Je réglerai ma cotisation dans son intégralité en début de saison.
- Je ne demanderai aucun remboursement de cotisation en début et cours d'année quel qu'en soit la raison.
- Je fournis un certificat médical de moins de 3 mois avant le 31/10/2026.
(En l'absence de ce document je ne pourrai pas poursuivre les cours même si la cotisation est réglée).
- Je certifie avoir une assurance responsabilité civile.

Autorisation de droit à l'image :

O autorise(nt) les adultes professionnels et bénévoles de la structure à utiliser dans le cadre pédagogique (journal, site Internet, publications, reportages) des photos de mon enfant/de moi-mêmeprises au cours des activités.

O refuse(nt) que la structure utilise des photos de mon enfant ou de moi-même

Fait à.....

le

Signature (des parents ou de l'adhérent majeur)

FORFAIT DANSE ENFANT

- ☐ 1 H 195 €
- ☐ 2 H 265 €
- ☐ Illimité 315€

FORFAIT DANSE ADOS ADULTES

- ☐ 1 H 220 €
- ☐ 2 H 290 €
- ☐ Illimité 340 €

- ☐ Multi dance 8-13 ans Lundi 18h
- ☐ Eveil danse dès 3 ans ½ Mardi 17h30
- ☐ Fit Kids dès 7 ans / Mardi 17h30
- ☐ Hip hop Cial / 6-9 ans Merc 14h
- ☐ Pompom Dance 10-14 ans/ Merc 15h
- ☐ Hip Hop Cial 10-14 ans / Merc 16h
- ☐ Contempo Urbain 10-14 ans / Merc 17h
- ☐ Tap jeudi multi danses
- ☐ Tap vendredi Zumba/pompom

DANSE

- ☐ Lyrical Jazz / merc 18h15
- ☐ Lady Style / merc 19h30
- ☐ Dancehall / mardi 20h30
- ☐ Hip Hop Commercial / mardi 18h30
- ☐ Afro fusion / Ragga / merc 20h30
- ☐ Country / jeudi 19h
- ☐ Zumba / mardi 19h30
- ☐ Heels / mardi 20h30

FORFAIT UNIQUE

FITNESS ILLIMITE 210 €

FITNESS

- ☐ Circuit training / mardi 18h30
- ☐ Zumba fitness / mardi 19h30
- ☐ Seat Fit / Samedi 10h30
- ☐ Pound fitness / Jeudi 19h30
- ☐ Step / Jeudi 18h45
- ☐ CAF STRETCHING / Jeudi 20h15
- ☐ Full circuit / Samedi 9h15

☐ **PASS FITNESS & DANSE**

ILLIMITE 370 €

MODE DE REGLEMENT

- ☐ Chèque (x10) ____ x ____ €
- ☐ Espèce
- ☐ Je souhaite une facture
- ☐ Hello asso
- ☐ Certificat médical à fournir avant le 31/10/2026

Fait à Pusignan

Le _____
SIGNATURE

REGLEMENT INTERIEUR

TENUE

Tenue d'entraînement obligatoire : tenue de sport légère, une serviette propre, une bouteille d'eau et baskets de sport. La direction se réserve le droit de prendre ou d'imposer toutes les mesures qui seraient nécessaires pour garantir la sécurité de ses adhérents et les conditions d'hygiène. Le non-respect de ces normes entraînera la rupture du présent abonnement sans que l'adhérent puisse prétendre à contrepartie financière. A exclure pendant les cours : bonbons, chewing-gum.

DISCIPLINE

Les adhérents doivent arriver cinq minutes avant les cours afin de ne pas perdre de temps au vestiaire et entrer à l'heure dans la salle d'entraînement. Il est interdit de toucher au matériel entreposé dans la salle par d'autres sections, sans l'accord préalable du professeur.

Un comportement ou des propos jugés incorrects ou irrespectueux par la direction à l'égard des autres adhérents ou du personnel, pourront entraîner la cession de l'abonnement.

HORAIRES

Les horaires d'accès sont affichés dans le hall près de la salle et l'adhérent en a pris connaissance. Ces horaires pourront varier à tout moment, en fonction de la nécessité du service.

DEPLACEMENTS

Nous insistons sur le fait de bien accompagner vos enfants jusqu'au vestiaire des cours (en prévision d'une absence du professeur). Il est du ressort de chaque parent de prendre en charge son enfant à la sortie du cours.

RESPONSABILITE

La responsabilité du club commence au début du cours et s'arrête à la fin. L'association est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile. L'adhérent devra souscrire une assurance complémentaire couvrant plus particulièrement les risques possibles liés aux activités sportives et de loisirs pratiqués.

En aucun cas l'assurance du club ne couvrira tous les frais occasionnés par un éventuel accident.

STATUTS

Les statuts sont à votre disposition soit en Préfecture, soit auprès du bureau : **dans les deux cas votre demande devra être formulée par écrit.**

Les cours sont assurés à partir de 4 adhérents par cours. L'Adhésion au Club entraîne l'acceptation du présent règlement.

Aucun remboursement de cotisation ne sera fait en début et cours d'année quel qu'en soit la raison